

Nos attentes pour la prochaine législature

Ramener la croissance en Suisse

26 avril 2004

Numéro 17

dossierpolitique

Accroître les chances de renforcer le potentiel de croissance

Les élections de l'automne 2003 ont placé un certain nombre d'accents nouveaux, ce qui se reflète tout d'abord dans la composition du Conseil fédéral. Mais, si satisfaisante qu'apparaisse de prime abord la nouvelle formule gouvernementale, elle n'est pas garantie à elle seule d'une politique efficace. Le facteur décisif sera l'attention réelle portée aux problèmes les plus urgents de notre pays ainsi que le bon accueil réservé aux solutions optimales. Une politique financière, fiscale et économique avantageuse pour le pays, une politique de la formation et de la recherche axée sur l'innovation, le maintien d'un dispositif social compatible avec les possibilités de l'économie et enfin la maîtrise des coûts de la santé : ces objectifs exigent au sein du Conseil fédéral un processus de formation des opinions et des volontés résolument tourné vers les buts à atteindre et vers l'avenir plutôt qu'une recherche alambiquée du compromis.

Nos attentes pour la prochaine législature

La Suisse doit retrouver la voie d'un dynamisme économique durable et d'une progression constante de son niveau de prospérité. C'est le meilleur moyen pour elle non seulement de résoudre ses problèmes les plus urgents, mais aussi d'atténuer les rigueurs de la lutte pour la redistribution, manifestement inévitable dans une société pluraliste. Lorsque le gâteau n'augmente plus et à plus forte raison quand il rétrécit, il est plus évident que jamais qu'on ne peut donner à Paul que ce qu'on enlève à Pierre (jeu à somme nulle). Même si notre pays n'a pas vu sa croissance décliner autant que certains comptes rendus et analyses superficiels voudraient le faire croire, il ne fait aucun doute qu'il n'a pas su exploiter correctement son potentiel de croissance dans un passé récent. Le but de la politique économique doit donc consister à remettre notre pays le plus rapidement possible – et durablement – sur les rails d'une croissance plus vigoureuse. Si la croissance en tant que telle n'est pas tout, sans croissance tout devient beaucoup plus difficile. Voilà pourquoi il nous faut un programme de réformes qui s'inscrive dans une stratégie globale prévoyant les quatre lignes d'action suivantes :

- premièrement, un assainissement et une consolidation des budgets publics qui redonnent aux pouvoirs publics une marge de manœuvre suffisante pour des tâches d'avenir ;
- deuxièmement, la création d'un système de formation et de recherche bien organisé et moderne, tant il est vrai que le capital humain est aujourd'hui, à côté du capital fixe, un important facteur de production propre, étroitement lié à l'innovation ;
- troisièmement, la création de marchés ouverts à la concurrence, notamment dans les secteurs de monopole d'exploitation (poste, rail, énergie, etc.), afin de lutter contre le phénomène de la Suisse « îlot de vie chère » ;

- quatrièmement, enfin, l'ajustement de notre système d'assurances sociales aux possibilités de croissance de l'économie.

Toutes ces mesures doivent s'accompagner d'une déréglementation et d'une débureaucratization capables de libérer les entreprises des carcans administratifs. Il faut également instaurer un cadre juridique prévisible et efficace offrant aux entreprises un volant de manœuvre aussi confortable que possible. A cet effet, il s'agit de vérifier en toute circonstance et en tout domaine si l'autoréglementation ne peut pas assurer une protection aussi efficace que l'intervention de l'Etat. Les deux points suivants revêtent à cet égard une importance toute particulière :

- En Suisse – comme un peu partout à l'étranger d'ailleurs – le droit des marchés financiers et des sociétés est actuellement en chantier. Les révisions en cours ou à venir de textes légaux se rapportant au gouvernement d'entreprise, à la comptabilité et à la révision ne doivent pas se traduire par une floraison de règles étouffantes pour les entreprises. En aucun cas il ne faut renoncer aux avantages découlant de la flexibilité actuelle du droit suisse.
- La révision totale du droit de la responsabilité civile est toujours en souffrance. Il s'agit notamment de limiter cette responsabilité de telle sorte que les dommages matériels soient imputés selon des critères équitables économiquement supportables et prévisibles. Sous l'angle des principes, il est faux d'admettre que tout dommage entraîne nécessairement la responsabilité d'un tiers.

Fiscalité et finances

La votation sur le paquet fiscal du 16 mai 2004 (imposition du couple et de la famille, droit de timbre, propriété du logement) sera pour la Suisse un véritable

test de politique financière. De trop nombreux paramètres ayant évolué au détriment de la classe moyenne au cours de ces dernières années, il est devenu urgent de renverser la tendance. Sans compter que le paquet fiscal a aussi toute son importance pour lutter contre le ralentissement conjoncturel, toujours à l'œuvre. Le refus de ce train de mesures en votation populaire ne vaudrait pas seulement à la Suisse une montagne de « gravats » de politique financière difficiles à éliminer par la suite, mais ébranlerait également la confiance des acteurs économiques en l'avenir.

L'écart entre les dépenses de l'Etat et la croissance économique générale doit se réduire davantage si l'on souhaite pratiquer une politique financière durable. Cela passe par une diminution de la quote-part de l'Etat, couplée à une restructuration des dépenses susceptible de dynamiser la croissance et l'innovation.

Le programme d'allègements voté par le Parlement lors de la session d'hiver 2003 constitue un premier pas sur le sentier tortueux de l'assainissement de finances fédérales devenues incontrôlables. Mais des étapes supplémentaires sont nécessaires pour juguler la croissance disproportionnée des dépenses de la Confédération et des assurances sociales. On sait d'expérience que les consolidations qui reposent sur une diminution des dépenses durent plus longtemps que celles qui sont dues à un accroissement des recettes. Moins l'Etat est obligé de financer ses dépenses par l'emprunt, plus les probabilités de futures majorations d'impôts sont réduites. La fonction régulatrice de la politique financière s'opère le plus efficacement à travers des stabilisateurs automatiques, bien plus que par des programmes de relance conjoncturelle.

Sans corrections supplémentaires, la progression des dépenses pourrait atteindre quelque 7 mrd fr. avant la fin de la législature 2007 ; il en résulterait un déficit structurel de près de 3 mrd fr. par année, qui gonflerait d'environ 14 mrd fr. – sur cette courte période ! – la montagne des dettes de la Confédération. Enfin, l'assainissement à venir des caisses de pension publiques constitue, lui aussi, un défi considérable pour la politique financière. Bref, la consolidation budgétaire sert des objectifs à long terme.

Pour ce qui est de la politique de croissance, il reste du pain sur la planche au chapitre de l'imposition des sociétés. Il s'agit encore et toujours de supprimer la double imposition grevant les bénéfices distribués et d'alléger les prélèvements du fisc sur les cessions d'entreprises et les participations des collaborateurs. La réforme réclamée depuis un certain temps déjà par le Parlement à ce sujet s'est longtemps fait attendre, mais la procédure de consultation correspondante a enfin été

engagée en décembre 2003. Les impôts frappant les revenus des sociétés et des personnes physiques influencent le choix des lieux d'investissement et d'implantation. Même si la politique fiscale est une affaire purement nationale, elle doit néanmoins tenir compte des conditions imposées par les interactions et interdépendances de l'économie mondiale.

La nouvelle péréquation financière revêt une importance fondamentale dans l'optique d'une revitalisation et d'une meilleure compétitivité du fédéralisme dans notre pays. Un système fédéral fonctionne d'autant mieux que les relations entre tâches, dépenses et recettes publiques sont étroites.

Formation et recherche : sources d'innovation

La formation et la recherche sont la clé de tout progrès de productivité et de croissance. Les investissements dans les ressources humaines profitent aux intéressés comme à l'ensemble de la société. Vues ainsi, la formation, la recherche et la technologie servent donc une stratégie sociale axée globalement sur l'innovation, la croissance, l'emploi et la prospérité. Mais cette stratégie suppose aussi, dans la population, un changement d'état d'esprit allant vers une meilleure acceptation des risques liés aux technologies modernes.

Hautes écoles : une intensification de la concurrence est demandée

La Suisse a besoin d'un système compétitif de hautes écoles mariant judicieusement l'autonomie universitaire et scientifique et le sens de la responsabilité collective, au sein duquel la promotion des élites et le souci de la relève ne sont pas des vains mots et où les procédures de décisions sont rapides et transparentes. Dans ce sens, il faut accroître l'importance du financement par les demandeurs – à travers l'emprunt, les déductions fiscales, etc. – relativement au financement par les prestataires, aujourd'hui dominant. Ce redéploiement vers un régime de concurrence accrue, au détriment d'une planification administrative qui relève plutôt de l'économie planifiée, constitue bel et bien le plus grand défi du système scientifique suisse. Raison pour laquelle, en plus de ressources en suffisance, il faut surtout à ce système des structures de direction et d'organisation modernes, ce dont il ne dispose toujours pas.

Entre les hautes écoles et les entreprises, qui sont les principaux piliers économiques de l'innovation, il faut une culture de contacts et de collaborations ouverte et spontanée. C'est avant tout une transformation générale des mentalités des deux partenaires qui s'impose ici, plutôt que de nouvelles mesures organisationnelles.

Notons que des progrès réjouissants (p. ex. : rencontres d'échanges, centres de transfert, etc.) ont été réalisés. Mais il reste du champ pour des améliorations supplémentaires, améliorations que l'on pourrait obtenir d'abord en utilisant plus efficacement les instruments et dispositifs existants. Il s'agit là d'un processus en continu. Nul besoin de mettre en place, artificiellement, de nouveaux réseaux fonctionnant uniquement à l'aide de subventions.

La phase de mise sur pied du système suisse des HES s'est terminée fin 2003 avec l'octroi par le Conseil fédéral d'une concession illimitée à sept hautes écoles spécialisées. Au cours de ce processus, les HES ont fait des progrès substantiels sur la question de l'application du mandat de prestation élargi. Avec l'introduction de la structure d'études à deux cycles bachelor et master, nous affrontons toutefois des défis supplémentaires. Dans l'intérêt du système suisse consolidé des Hautes écoles, les HES ne doivent pas être découplées des universités. De même, l'introduction du système de Bologne ne doit pas se traduire par une perte de qualité dans le domaine de la formation.

Recherche : la Suisse a du retard

La croissance par l'innovation exige, outre une politique économique respectueuse des principes fondamentaux, une protection efficace de la propriété intellectuelle. A ce titre, il est important que la Suisse s'adapte aux standards internationaux, notamment à la faveur de la révision annoncée de la loi sur les brevets concernant la protection des inventions biotechnologiques, des méthodes commerciales et des logiciels.

Ces dernières années, la recherche biomédicale a fait des progrès substantiels et surtout rapides. Or l'absence de réglementations claires a des effets de plus en plus négatifs dans ce domaine. Raison pour laquelle il nous faut d'urgence faire aboutir le projet de loi fédérale concernant la recherche sur l'être humain, actuellement en préparation, afin d'ancrer dans la loi des critères et restrictions bioéthiques et juridiques précis. Cela permettra à notre pays de protéger les droits humains de façon optimale tout en poursuivant de fructueuses recherches en médecine humaine. La nécessité d'une réglementation juridique s'impose aussi pour la raison que la Suisse accuse sur ce point un retard par rapport à la plupart des pays d'Europe occidentale, et que nos chercheurs doivent toujours s'appuyer sur des directives de droit professionnel ou d'autres recommandations peu contraignantes. Pour la Suisse, la recherche médicale de haut niveau revêt une importante primordiale.

La loi sur la recherche embryonnaire, adoptée lors de la session d'hiver 2003, a vu son champ d'application réduit

et s'est transformée en une loi sur la recherche concernant les cellules souches embryonnaires. La Suisse scientifique se félicite de ce texte, qui aménage des conditions-cadres prévisibles à cette recherche fondamentale porteuse d'avenir. Il convient toutefois de l'intégrer rapidement et sans restrictions supplémentaires à la loi relative à la recherche sur l'être humain, afin de tenir compte de l'évolution fulgurante des technologies du vivant.

Dans la loi suisse sur le génie génétique, qui est l'une des plus sévères du monde en matière d'applications du génie génétique dans le domaine non-humain, ont été fixés des principes clairs qui devraient donner de nouvelles impulsions à la recherche dans les domaines agronomique et de l'alimentation, et conforter la Suisse en tant que centre de recherches et place économique. D'autant plus incompréhensible, dès lors, apparaît l'initiative populaire dite « Stop OGM » déposée le 18 septembre 2003 par les Verts, les paysans bio, les protecteurs des consommateurs et des organisations de protection de la nature et des animaux, initiative qui réclame un moratoire de cinq ans sur l'utilisation d'organismes génétiquement modifiés dans l'agriculture. Ce moratoire donnerait un mauvais signal pour la recherche et l'économie suisses. Même si l'on ne doit guère s'attendre dans les années à venir à des essais en plein champ de cultures commerciales d'OGM, il faut garder ouvertes les portes du génie génétique en tant que technologie du futur. Décréter une interdiction même limitée dans le temps créerait un particularisme helvétique qui mettrait la Suisse à l'écart des autres pays sur le plan technologique comme en termes de compétitivité.

Marchés ouverts, concurrence et échanges extérieurs

L'ouverture des marchés et la concurrence se conditionnent mutuellement. Ces deux facteurs assurent non seulement un flux constant d'innovations, mais aussi des gains de productivité qui se répercutent sous forme de prix avantageux sur les consommateurs et l'industrie de transformation. La loi révisée sur les cartels est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2004. En introduisant des sanctions directes ainsi que la règle du bonus et en étendant son champ d'application aux ententes verticales, elle durcit sensiblement le texte de loi précédent. La nouvelle loi prévoit aussi désormais la possibilité d'intervenir contre des pratiques de prix abusives liées à des produits protégés par un brevet. D'ailleurs, les importations parallèles sont déjà autorisées pour les produits protégés par le droit des marques et le droit d'auteur et dont le volume d'affaire est particulièrement important. Enfin l'entrée en vigueur de la loi sur les cartels renforcée ôte

définitivement sa justification à la fonction du préposé à la surveillance des prix. Aucun autre pays européen ne connaît une telle institution. Sa création avait été justifiée en son temps par le manque de concurrence imputable en Suisse à la faiblesse de la loi sur les cartels. Après les révisions de 1995 et de 2004, la loi helvétique sur les cartels est maintenant tout à fait comparable à la législation correspondante de l'UE.

Prix suisses élevés

Même après la révision de la loi sur la concurrence, une étude du KOF (de l'EPF Zurich) révèle que près des trois quarts du panier de marchandises sur lequel se fonde l'indice national des prix à la consommation proviennent, d'une part, du marché public réglementé caractérisé par des prix administrés et, d'autre part, de secteurs où le commerce international n'est pas possible. Voilà aussi une bonne raison de démanteler les entraves à la concurrence dans le domaine étatique et l'économie domestique, afin d'aiguillonner la concurrence sur un plan général. Cela vaut également pour le marché de l'électricité et certains secteurs de l'agriculture et de la poste, ainsi que pour les chemins de fer et les médias électroniques. Il est préjudiciable à l'ensemble de l'économie nationale que sous couvert de « service public », des pans entiers soient à l'abri de toute concurrence effective. Une adaptation de la loi sur le marché intérieur est urgente ; la liberté d'établissement des entreprises, qui demeure exagérément entravée par des réglementations cantonales, doit à présent se concrétiser pleinement à l'échelle de toute la Suisse.

Les nouvelles technologies de l'information et des télécommunications (TIC) ont une fonction clé pour l'économie nationale. L'Etat est appelé à jouer ici un rôle exemplaire en termes d'efficacité. Dans tous les domaines liés aux TIC, il convient d'éviter d'une manière générale les carcans réglementaires ou l'hyperréglementation. Au lieu d'édicter des législations sectorielles, mieux vaut appliquer, dans le domaine des médias comme dans celui des télécommunications, des règles générales de concurrence allant dans le sens d'une ouverture cohérente des marchés. La publicité ne doit pas être bridée au-delà des normes internationales impératives. Le but doit être de permettre à la Suisse de se tailler et de conserver une position de pointe, en comparaison internationale, dans toutes les technologies de l'information.

Politique énergétique : importance particulière

La politique énergétique revêt une importance particulière, parce que la création de valeur ajoutée dans l'industrie est inconcevable sans une source d'énergie suffisante à prix compétitif. Malgré le refus opposé par le souverain à l'ouverture du marché de l'électricité, la Suisse n'échappera pas à la nécessité, face à l'Europe, de créer des conditions-cadre susceptibles d'assurer son bon approvisionnement en électricité et en gaz, de garantir une marge de manœuvre suffisamment large aux entreprises ainsi que des prix compétitifs. Même si l'économie adhère aux objectifs climatiques officiels de la Suisse, elle se doit de mettre le monde politique en garde contre la tendance à fixer des objectifs écologiques toujours plus ambitieux sans tenir compte de leurs conséquences économiques.

Economie extérieure

Les développements de l'économie mondiale, notamment en Asie du sud-est, donnent à penser que le processus de la mondialisation va encore s'accélérer, autrement dit que la concurrence entre économies nationales va s'exacerber. Dans cette perspective, la mise en place d'un arsenal d'instruments juridiques solides et prévisibles dans le domaine des échanges extérieurs revêt une importance considérable pour les entreprises suisses ayant des activités mondiales et internationales.

Pour ce qui concerne les rapports Suisse-UE, les conditions-cadre ont pu être sensiblement améliorées avec l'entrée en vigueur des sept accords sectoriels. Il s'agit maintenant de faire aboutir les bilatérales II, pour autant que l'on puisse trouver une solution satisfaisante pour la place financière suisse en matière de fiscalité ainsi qu'un meilleur accès réciproque aux marchés pour les produits agricoles transformés. L'ouverture de la Suisse aux dix nouveaux Etats membres de l'UE de l'Europe de l'Est et de la région méditerranéenne est une chose importante, tant économiquement que politiquement. Ici, la politique a incontestablement un rôle majeur à jouer pour dissiper les réticences concernant l'extension de la libre circulation des personnes. Car un échec sur ce point pourrait avoir des conséquences insoupçonnables et graves pour les sept accords sectoriels, partant pour toute l'économie helvétique. Une adhésion à l'UE aurait pour la Suisse à l'heure actuelle des inconvénients économiques non négligeables, notamment aux titres de la politique monétaire et des changes, de la politique financière et fiscale ainsi que du marché du travail et de la politique sociale. C'est la raison pour laquelle l'économie, à court et moyen termes, ne peut pas appuyer une démarche dans ce sens.

Le cycle des négociations lancé à Doha en 2001 est malheureusement tombé en panne à cause de divergences d'intérêts entre groupes d'Etats importants. Il a donc besoin d'un nouvel élan. D'où la nécessité de travailler à l'aboutissement de ce cycle naissant de négociations mondiales dans le courant de l'actuelle législature et de soutenir d'autres initiatives dans le cadre de l'OMC. A cette occasion, il convient de modifier dans le sens d'une plus grande ouverture du marché la stratégie suivie jusqu'ici par la Suisse en matière de politique agricole, stratégie qui met l'accent sur les mesures de protection aux frontières. C'est le seul moyen pour notre pays de pouvoir défendre ses intérêts avec pugnacité au sein de l'OMC.

Même si la priorité doit être accordée à l'approche multilatérale dans le cadre de l'OMC, il convient de ne pas négliger les instruments bilatéraux susceptibles de faciliter l'accès au marché. A ce titre, il faut donc encourager la conclusion de nouveaux traités de libre-échange avec nos principaux partenaires (Etats-Unis, Japon, etc.).

Les entreprises aux activités internationales, et notamment les PME, apprécient de pouvoir compter sur un certain soutien des pouvoirs publics en matière d'informations sur les marchés étrangers, de mesures promotionnelles et de financement des exportations. A ce chapitre non plus, le travail ne manque pas. D'un côté, il faut adapter la garantie contre les risques à l'exportation (GRE), qui date de 1958, aux conditions actuelles, en s'employant notamment à étendre l'assurance au risque de l'acheteur privé. Sans une assurance moderne et efficace contre les risques à l'exportation, la Suisse serait désavantagée sur le plan international; cela dit, on gardera à l'esprit que le caractère subsidiaire de l'offre et l'indépendance financière de la GRE sont conformes aux principes économiques fondamentaux. D'un autre côté, il convient de consolider d'urgence la position de l'OSEC dans l'intérêt de la promotion du commerce extérieur.

Pour la Suisse, parvenir à tenir solidement sa place dans le transport aérien international, et notamment intercontinental, constitue un atout comparatif essentiel. Il lui faut pour cela conserver des aéroports et une compagnie nationale efficaces. Or, l'aviation civile suisse se trouve aujourd'hui désorientée et plongée dans une grande incertitude. Il est donc urgent que la Confédération définisse clairement sa politique aérienne et crée des conditions-cadre qui permettent aux compagnies suisses d'affronter la concurrence étrangère à armes égales.

Politique sociale et santé publique

Avec plus de 25% de quote-part sociale – définie comme la part des recettes des assurances sociales dans le produit intérieur brut – la Suisse se classe dans le peloton de tête des pays industrialisés. Ce chiffre révèle surtout la progression fulgurante qu'ont connue les dépenses de prévoyance sociale au cours de dix dernières années, sans que l'on se soit beaucoup soucié d'assurer leur financement à long terme. Face aux trous de plusieurs milliards qui creusent les caisses de l'AVS, de l'AI et des fonds de pension des pouvoirs publics en raison de l'évolution démographique, il est impossible de faire l'économie d'une politique d'assainissement dans ce secteur. Pour assainir, il ne faut pas seulement, dans un premier temps, obtenir à nouveau une vue d'ensemble précise de la quantité de tâches mal discernables que l'on recense aujourd'hui sous le concept diffus d'assurances sociales. Il faut également dégager un consensus sur un certain nombre de nécessités : allongement de la durée de la vie active, anticipation du départ à la retraite avec adaptation correspondante des rentes, allègement des offres de prestations au profit d'une aide sociale plus ciblée, claire séparation entre le principe de l'assurance et les objectifs de la répartition, etc. Si l'on ne veut pas que la politique sociale devienne un frein à la croissance, il faut adapter l'ensemble du dispositif social aux possibilités de croissance économique à long terme. Il s'agit de renforcer les faibles sans affaiblir les forts. Le Conseil fédéral doit jouer à cet égard un rôle pilote.

Dans le domaine de la santé, où la Suisse est le deuxième pays de l'OCDE par rapport à l'importance de ses dépenses en pour-cent du PIB, il est urgent de mettre en place de nouvelles structures d'incitation pouvant se traduire par une meilleure gestion des prestations, tant du côté des fournisseurs que des assurés. Après l'échec de la 2^e révision de la LAMal le 17 décembre 2003, révision qui comportait plusieurs nouveautés aux titres du financement des hôpitaux, de l'obligation de contracter, des réseaux de médecins ainsi que du subventionnement des primes d'assurance, le monde politique doit remettre sans tarder l'ouvrage sur le métier, car le temps presse. Il n'y a pas seulement le problème d'une situation préoccupante qui se perpétue en matière de coûts et de prix dans différents secteurs de l'assurance maladie (financement hospitalier, clause du besoin, équilibrage des risques). Il faut aussi se souvenir qu'au cours de ces prochaines années vont arriver à leur terme des réglementations provisoires que la 2^e révision partielle qui vient d'échouer aurait remplacées par des solutions définitives. Les milieux économiques demandent dès lors au Conseil fédéral et au Parlement de se prononcer rapidement sur la suite qu'ils comptent donner à ce

dossier. En tout état de cause, les grands axes de la réforme sont déjà tracés : réduction des coûts, renforcement des éléments de concurrence, transparence et contrôle de qualité.

Conclusion

Les décisions en matière de réformes doivent viser le long terme. Ce qui compte réellement, ce ne sont pas les effets conjoncturels ou de répartition à court terme, mais bien plutôt les mesures capables de renforcer le potentiel de croissance de notre pays. Le principe du développement graduel, qui repose sur le bon sens et la capacité d'adaptation des individus, a certainement bien plus de chances en Suisse que des thérapies de choc. Les réformes progressives prennent certes plus de temps, mais sont aussi mieux acceptées par le corps social. En empoignant les problèmes avec conviction, les responsables de la politique économique peuvent contribuer à renforcer le dynamisme de la croissance et de l'emploi. On sait d'expérience que les réformes réussissent lorsqu'elles sont accompagnées par des personnalités qui suivent une stratégie claire et la soutiennent de toutes leurs forces et sans réserve. Les chances ne sont pas nulles de voir le Conseil fédéral, dans sa nouvelle composition, entreprendre les réformes nécessaires pour renforcer le marché et la concurrence et obtenir ainsi d'heureux résultats, tels qu'un raffermissement du budget, une fiscalité modérée, un peu moins de réglementations et une prévoyance sociale finançable. Pour conserver son niveau élevé de prospérité, la Suisse doit agir rapidement.

Pour toute question :
rudolf.walser@economiesuisse.ch